

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION **« NOUVEAU CONSEIL AUX TERRITOIRES »**

Plus d'infos sur les portails web de la DGALN : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>
et du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

Ce parcours se décline en 3 blocs :

- les fondamentaux, nécessaires pour acquérir les bases, destinés aux agents nouvellement affectés ou non
- les approfondissements, nécessaires pour mieux maîtriser le contexte de son action
- les actions complémentaires, utiles pour acquérir des connaissances thématiques selon les besoins

LES FONDAMENTAUX

**Nouveau conseil aux territoires :
fondamentaux** - formation 23-3274 (1j)

**Les fondamentaux du nouveau conseil aux territoires
Outre Mer** - formation 23-1722

LES APPROFONDISSEMENTS

Les collectivités

Connaissances des collectivités
Les communes et l'intercommunalités – formation 23-2255 (2j)

Le budget des collectivités
formation 23-1717 (2j)

Postures et outils

**Aide à l'émergence de projets de territoires :
Module 1 -Les fondamentaux**
formation 23-228 (1j)

**Méthode de diagnostic partagé territorial
- formation-action**
formation 23-2253 (2x2j+1j)

**Aide à l'émergence de projets de territoires
« ateliers des territoires :
Fondamentaux et cas pratiques »**
formation 23-3168 (2j)

**Méthode de diagnostic partagé territorial
- initiation**
Formation 23-2254 (2j)

**Formation-action « La boîte à outils Visions+21
au service d'un projet de territoire durable »**
Formation 23-3679 (1,5j)

**Ingénierie financières des projets :
les ressources mobilisables**
Formation 23-229 (2,5j)

LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Le nouveau conseil aux territoires couvre des champs d'action très variés des ministères (urbanisme, aménagement, transition énergétique, paysages, risques, politique de l'eau, mobilité, préservation de la biodiversité, etc.). Les agents sont invités à consulter l'offre de formation du CMVRH pour acquérir des connaissances et compétences complémentaires en fonction des spécificités de son poste et en lien avec sa hiérarchie notamment dans le cadre de l'entretien individuel de formation.

Exemples d'actions nationales complémentaires dans le champ de l'aménagement (liste non exhaustive)

Formations proposées par la DGALN

- Sensibilisation à l'aménagement durable et à la démarche EcoQuartier – 23-232
- Porter une ambition environnementale dans un projet d'aménagement durable - 23-233
- Articuler aménagement durable et planification - 23-234
- Montage économique d'un projet d'aménagement durable - 23-235
- Impulser la participation citoyenne dans un projet d'aménagement durable – 23-236
- Stratégies, acteurs et outils de l'aménagement durable Urbax Ecoquartiers – 23-3676
- Définir ses stratégies de transition, d'évaluation et d'amélioration continue dans un projet d'aménagement durable – 23-2702
- Aménagement durable favorable à la santé – 23-3303
- Sensibilisation à l'aménagement durable en outre-mer – 23-3275

Sensibilisation au paysage : fondement d'une politique, approche méthodologique

23-2687

Les fondamentaux du paysage

23-4215

Paysage et Planification de l'urbanisme

23-325

Paysage et aménagement opérationnel

23-328

Les fondamentaux du paysage en outremer

23-4217

Les outils de l'aménagement opérationnel

formation 23-1721

Maîtrise de l'étalement urbain et densification acceptable

formation 23-337

Rôle de l'état dans la planification

Territoriale formation 23-340

Les documents d'urbanisme pour ceux

qui n'en font pas formation 32-345

Les fondamentaux de la planification de l'urbanisme

formation 23-336

LES ACTIONS DE FORMATION DIPLÔMANTES PROPOSEES PAR LA DGALN

Les Diplômes universitaires (DU) à confirmer

- Économie et aménagement durable des territoires – formation 23-221
- Biodiversité villes et territoires – formation 23-224
- Biodiversité & aménagement - formation 23-225
- Transitions et territoires – formation 23-2661